



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE  
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

*Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

Vu la demande de la FREDON PACA du 4 novembre 2021,

Nom commercial	PHOEMYC +
Numéro d'AMM	2189997
Substance(s) active(s)	Beauveria bassiana souche 203
Titulaire de l'autorisation	Glen Biotech S.L. ESB54483250 Carreta deAgost Numero 126 CP 03690, San Vicente del Raspeig Espagne

**L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022 selon les dispositions suivantes.**

**1- Conditions d'emploi**

<b>Dispositions générales</b>	SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
<b>Protection de l'opérateur et du travailleur</b>	<b>Protection de l'opérateur :</b> <u>Pendant la préparation du mélange/chargement :</u> - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).  <u>Pendant l'application :</u> - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique.  <u>Pendant le nettoyage du matériel de traitement :</u> - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A); - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité; - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	<p>- Demi-masque filtrant de catégorie FFP3 certifié EN 149 ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143).</p> <p>Délai de rentrée : 6 heures.</p>
<b>Protection des organismes aquatiques</b>	<b>SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ.</b>
<b>Protection des oiseaux et mammifères sauvages</b>	<b>SPe 6 : Pour protéger les oiseaux et mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.</b>
<b>Protection des abeilles</b>	SPe 8 : Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.
<b>Modalités application(s) du produit</b>	Déposer les granulés (grains de riz inoculés) aux insertions des stipes.

**2- Usage(s) autorisé(s)**

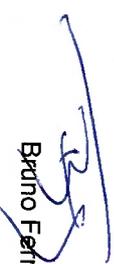
Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Usage 00002009 arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Charançon rouge du palmier	Palmiers d'ornement (Phoenix, Washingtonia, Chamaerops, Trachycarpus)	2 kg de produit par palmier	3 par an	BBCH 31 à 89	NC

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : 30 novembre 2021

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation

  
 Bruno Ferreira